



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	15
Nombre de Conseillers en exercice :	15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : François BROCARD ; Marie-Christine CASALS ; Freddy MARTIN ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Romain SIMONET ; Pascale DARDIER ; Laurence ALGOUD ; Georges DUQUESNE ; Joëlle MASSA ; Jean-Michel AUBERT ; Annette GUEYDAN ; Fernand KARAGIANNIS ; Florence PILLANT ; André ODDON.

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Date de la convocation : 18 mai 2020

Secrétaire de séance : Romain SIMONET

1. Élection du Maire :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, doyen d'âge des conseillers municipaux, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du maire et a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Freddy MARTIN et Monsieur Jean-Michel AUBERT

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire bulletins blancs :	3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	7
Ont obtenu: Monsieur François BROCARD :	12 voix.

2. Détermination du nombre d'adjoints et élections des adjoints :

Fixation du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire, prend la présidence de l'assemblée, et propose au Conseil de fixer le nombre d'adjoints, conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales. Il rappelle que ce nombre, conformément à ce code, se situe entre 1 et 4 (30% maximum de l'effectif du conseil municipal).

Il propose dans ces conditions de fixer le nombre d'adjoints à 4 (quatre).

Le Conseil Municipal fixe à 4 (quatre) le nombre d'adjoints.

Élection des adjoints

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du maire, à l'élection des adjoints.

- scrutin secret
- majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
- Parité : l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Il fait état de la liste des candidats reçue :

- 1^{er} adjoint : Marie-Christine CASALS
- 2^{ème} adjoint : Freddy MARTIN
- 3^{ème} adjoint : Dominique BALDERANIS
- 4^{ème} adjoint : Philippe BERNA

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu:

- Liste conduite par Marie-Christine CASALS = 12 voix

Madame Marie-Christine CASALS, Monsieur Freddy MARTIN, Madame Dominique BALDERANIS, Monsieur Philippe BERNA ayant obtenus la majorité absolue, ont été proclamés adjoints.

Questions diverses,

La séance est close à 20H15

Le Secrétaire de Séance

